VERSTRAETE (*Maurice-Charles-Auguste*), Docteur en droit, magistrat, professeur à l'Université coloniale (Institut universitaire des territoires d'Outre-mer), associé de l'ARSOM (Gand, 8.9.1891 - Brasschaat, 16.12.1961). Fils de Eugène et de de Corte, Léontine; époux de De Jonge, Jeanne.

Verstraete appartenait à une vieille famille gantoise. Après de bonnes études au Collège Ste-Barbe à Gand, il a suivi les cours de la Faculté de droit de l'Université de Gand. Peu avant de se présenter aux examens de dernier doctorat, à la déclaration de guerre, le 5 août 1914, Maurice Verstraete s'engagea comme volontaire de guerre aux chasseurs à cheval. En novembre 1914, à sa demande il fut versé au Corps des autos canons mitrailleuses en Russie. Il participa avec le Corps expéditionnaire belge, à l'offensive de Broussiloff et à la retraite de Galicie en 1917. Il fut cité à l'ordre du jour du Corps des A. C. M. Rentré en Europe par la Chine et les Etats-Unis, lors de la démobilisation de ce corps en France, le 15 juillet 1918, Maurice Verstraete se présenta à la session spéciale du jury central constitué en septembre au Havre. Il obtint le diplôme de docteur en droit avec la mention « grande distinction » le 27 septembre 1918. Il avait entamé ses études universitaires en envisageant de faire carrière au Congo et obtint de partir dans notre colonie. Il séjourna en qualité de substitut du procureur du Roi du 22 janvier 1919 au 29 mars 1921, dans la province de l'Equateur, à Coquilhatville, Basankusu et Libenge. Rentré en congé en Belgique, Maurice Verstraete prêta le serment d'avocat devant la Cour d'appel de Gand, le 2 juin 1921 et fut nommé substitut du Procureur du Roi à Anvers le 19 décembre 1921.

Il obtint sa mise en congé et accomplit un second terme au Congo du 22 juillet 1922 au 14 mars 1925, comme juge au tribunal de 1e instance d'Elisabethville. Maurice Verstraete quitta Elisabethville pour reprendre ses fonctions de substitut du Procureur du Roi à Anvers le 1er août 1925 et fut nommé juge au tribunal de 1e instance de cette ville, le 15 avril 1930. Son état de santé le contraignit à prendre sa retraite le 9 juillet 1945. Il obtint l'éméritat et le droit de porter le titre honorifique de ses fonctions.

L'enseignement universitaire lui tenait à cœur. Le 29 juin 1937, sur présentation unanime des membres du conseil académique et du conseil d'administration de l'Université coloniale, il fut nommé titulaire des chaires d'encyclopédie du droit et d'éléments de droit civil et, le 24 octobre 1947, il fut chargé du cours de droit constitutionnel (cours en néerlandais).

Dans ses fonctions judiciaires, dans son enseignement et dans les publications nombreuses auxquelles il collabora, il témoigna de sa vaste culture et de ses profondes connaissances juridiques. Il avait le culte du droit et son cours préféré était celui du droit civil. Dans ses contacts, il témoignait de délicatesse, de courtoisie, d'urbanité et d'une inépuisable serviabilité.

Lors de la séance solennelle de reprise des cours de l'Institut universitaire des territoires d'Outre-mer, en octobre 1955, il prononça un remarquable discours sur l'*Ordre public dans l'unité belge*.

Le 22 octobre 1958, il fut élu associé de la Classe des Sciences morales et politiques de l'Académie royale des Sciences d'Outre-mer.

Ses interventions étaient particulièrement autorisées, ses communications étaient basées sur une documentation objective sur laquelle il s'appuyait méthodiquement pour étayer ses thèses.

Le mal qu'il dissimulait s'aggravait.

Jusqu'au dernier jour, il fut sur la brèche. Le 15 décembre 1961, il effectuait des recherches de jurisprudence à la bibliothèque de l'*Inutom*. Le 16 décembre il passait doucement, sans souffrances, à l'éternité en laquelle il croyait.

Maurice Verstraete était porteur des distinctions honorifiques: officier de l'Ordre de la Couronne; officier de l'Ordre du Lion; chevalier de l'Ordre Léopold; croix du feu; 6 chevrons de front; croix de guerre avec palmes; médaille commémorative 1914-1918 du volontaire combattant; médaille de la victoire; étoile de service à deux raies: croix de St-Nicolas; médaille de St-Georges.

Publications: voir *Bulletin des séances de l'ARSOM*, 1963, 1, p. 129 à 135.

15 février 1966.
Norb. Laude.

Acad. Roy. Scienc. d'Outre-Mer
Biographie Belge d'Outre-Mer,
T. VI, 1968, col. 1073-1074